



COMMUNE de TRAENHEIM

4 Rue de l'Ecole
67310 TRAENHEIM

ARRETE N° 29/2022

Relatif aux horaires d'éclairage public

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TRAENHEIM,

VU l'article L2212-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui charge le Maire de la police municipale ;

VU l'article L2212-2 du CGCT relatif à la police municipale dont l'objet est « *d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques* », et notamment l'alinéa 1° dans sa partie relative à l'éclairage ;

VU la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, et notamment son article 41 ;

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.583-1 à L.583-5 ;

VU le décret n°2011-831 du 12 juillet 2011 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses ;

VU l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses et notamment son article 2 ;

VU la délibération du conseil municipal du 05/09/2022 relative à la coupure de l'éclairage public ;

CONSIDÉRANT la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre et de réduire la consommation d'énergie ;

CONSIDÉRANT qu'à certaines heures l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue ;

Article 1 : Les conditions d'éclairage nocturne sur le périmètre de la commune de TRAENHEIM sont modifiées à compter du 1^{er} octobre 2022 :

L'éclairage public sera coupé de 23 heures à 6 heures.

Article 2 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté. Il prendra ainsi toutes les mesures d'affichage et de signalisation des zones d'éclairage modifiées sur le territoire de la commune.

Article 3 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à la Sous-Préfecture de Molsheim.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et en tout lieu qui sera jugé utile, et fera l'objet d'une insertion dans le bulletin municipal.

Arrêté certifié exécutoire en vertu de sa transmission
et de son affichage le 22 septembre 2022



Fait à Traenheim le 22 septembre 2022

Le Maire :
Gérard STROHMENGER